



# la chrysalide

maison d'hébergement communautaire en santé mentale

2150, rue Nicolas Perrot, Bécancour (Québec) G9H 3B9

Téléphone : 819-294-9292 Télécopieur : 819-294-9295

Courriel : [lachrysalide@tlb.sympatico.ca](mailto:lachrysalide@tlb.sympatico.ca)

Site web : [www.chrysalide.ca](http://www.chrysalide.ca)

## Guide du résident

---

### 1. Les critères d'hébergement

- 1.1. **La sécurité** : Assurer sa sécurité et celles des autres;
  - 1.2. **Le volontariat** : Exercer le choix d'être ici, participer activement aux tâches;
  - 1.3. **La collaboration** : Respecter l'équipe, le fonctionnement de l'organisme et les principes d'hébergement ci-bas mentionnés;
  - 1.4. **La cohabitation** : Respecter les autres personnes résidentes et faire preuve de tolérance;
  - 1.5. **L'autonomie** : Prendre ses responsabilités et respecter ses engagements;
  - 1.6. **La sobriété** : S'abstenir d'être en état d'intoxication (alcool et drogue);
  - 1.7. **La mobilisation** : Se mettre en action dans l'atteinte d'un changement.
- 

### 2. Les principes de l'hébergement

- 2.1. **Respect de soi et des autres** :  
Vous devez respecter les autres (hygiène, bruit, attitude, opinions, comportements) et collaborer aux demandes faites par l'équipe. Préservez votre intégrité, votre intimité et votre confidentialité auprès des autres résidents;
- 2.2. **Utilisation sécuritaire de la médication** :  
La médication doit être prise telle que prescrite et en présence d'un (e) intervenant (e). Se présenter au bureau des intervenants le matin jusqu'à 8 h 55, le midi jusqu'à 12 h 55, au souper jusqu'à 17 h 55 et au coucher jusqu'à minuit;
- 2.3. **Implication à l'hébergement** :  
Vous devez contribuer financièrement à votre hébergement et participer aux activités prévues dans l'horaire de la Chrysalide. Avant votre départ, vous devez nettoyer votre chambre, laver et refaire votre lit;
- 2.4. **Contribution financière** :  
Vous devez vous acquitter des frais d'hébergement de 12.00\$ par nuit. Des arrangements financiers peuvent être faits avec l'équipe de direction. Les bénéficiaires d'aide sociale peuvent faire compléter un rapport médical prévu pour faire rembourser les frais d'hébergement jusqu'à concurrence de 500.00\$.
- 2.5. **Utilisation de vos appareils** : Par Respect de la zone de repos, tout appareil électronique et téléviseur sont interdits dans les chambres à l'exception des téléphones cellulaires;
- 2.6. **Consommation** :
  - ✓ En tout temps, vous devez vous abstenir de posséder ou être sous l'effet de drogue ou d'alcool;

- ✓ Il n'est pas permis de posséder et de jouer à des loteries ou cyber jeux et de consommer des boissons énergisantes dans la maison ou sur le terrain de la Chrysalide;
- ✓ Les produits du tabac où les produits de vapotage sont permis dans les zones prévues à cet effet soit, aux abords des cendriers. Merci de respecter ces zones et de mettre vos mégots de cigarette dans les cendriers;
- ✓ La nuit, entre 22 h 30 et 6 h, vous aurez l'autorisation de sortir fumer à 2 reprises et en alternance avec les autres résidents.

**2.7. Prêt de matériels :**

- ✓ Après l'utilisation, veuillez remettre à l'équipe chaque chose empruntée (matériel de créativité, jeu, livre, vélo, etc.);
- ✓ L'utilisation de la puce du système de déverrouillage de la porte avant est obligatoire pour vos entrées et sortie de la ressource. S'il y a perte de puce, 10.00 \$ vous seront chargés sur votre facture d'hébergement;

**2 choix s'offrent à vous :**

**1<sup>er</sup> choix : Location de puce :** 10.00 \$ de dépôt est requis à la location d'une puce de déverrouillage pour la durée de votre séjour. Votre dépôt vous sera remis à votre départ en échange de la puce;

**2<sup>e</sup> choix : Prêt de puce :** Le prêt de puce de déverrouillage se fera auprès de l'intervenant disponible à chacune de vos sorties et la puce sera remise à l'intervenant IMMÉDIATEMENT à votre retour dans la ressource.

**2.8. Planification de votre hébergement :**

Le délai d'hébergement est de 7 jours avec une période d'intégration de 3 jours. Le délai et les objectifs sont déterminés dans votre plan d'action individualisé « PAI » fait dans les premiers 48 h de votre arrivée. Le PAI est révisé chaque semaine avec la coordination clinique et l'intervenant (e) attribué (e) à votre dossier. TOUTES les demandes seront discutées au PAI initial ou révisé;

**2.9. Présence dans la maison :**

Vous devez être présent dans la maison chaque nuit de 22 h 30 à 6 h. Un retard ou une absence injustifiée et non autorisée peut entraîner une suspension d'hébergement;

**2.10. Planification de la journée :**

Nous vous demandons de vous présenter chaque jour à la réunion « Bon départ » qui se déroule de 8 h 30 à 9 h habillé de façon respectueuse et vous présenter dans la cuisine avant que l'intervenant (e) ne ferme la porte. Cette rencontre vise à nommer ses besoins et planifier la journée. Si la porte est fermée, ne pas déranger la réunion en cours et allez voir l'intervenant (e), lorsque disponible, pour prendre connaissance de vos tâches assignées et nommer vos besoins de la journée. Vous êtes responsable de prendre connaissance de la planification des rencontres journalières qui sera affichée à 9 h 45 sur la porte de la salle de rencontres;

**2.11. Repas et collations :**

Repas

- ✓ Déjeuner : (service libre) de 6 h à 8 h 20

- ✓ Diner : Le service se fait de 12 h à 12 h 15
- ✓ Souper : Le service se fait de 17 h à 17 h 15

**Aucun repas ne sera servi après les heures de repas indiqués.**

Collation

- ✓ Matin : 10 h à 10 h 15
- ✓ Après-midi : 15 h à 15 h 15
- ✓ Soirée : 21 h à 21 h 15

**Les allergies et contraintes alimentaires :**

Nous nous engageons à porter une attention particulière à votre situation. Par contre, si vous avez des contraintes sévères vous aurez la responsabilité de répondre à vos besoins alimentaires.

**2.12. Participation à la vaisselle :**

Selon ses engagements indiqués à l'horaire, se présenter aux heures pour faire la vaisselle : diner à 13 h, souper à 18 h. OBLIGATOIREMENT, laver votre vaisselle le matin après avoir déjeuné et le soir avant votre coucher. Toute la vaisselle sera lavée selon le protocole d'assainissement affiché.

**2.13. Participation aux tâches hebdomadaires :**

Les tâches ménagères sont à l'horaire les lundis et vendredis de chaque semaine et planifiées à l'horaire de la Chrysalide de 13h30 à 14h30. Il est OBLIGATOIRE que TOUS les résidents participent aux tâches.

**2.14. Visites et sorties :**

Chaque visiteur et chaque sortie doivent être préalablement autorisés par un (e) intervenant (e). Horaire des visiteurs de 14h à 16h et 19h à 20h30.

**2.15. Utilisation du téléphone :**

Toutes démarches téléphoniques liées à votre plan d'action individualisé ou impliquant de contacter des professionnels (santé, services sociaux et justice) ou des organismes peuvent se réaliser dans un bureau lors d'une rencontre. Un téléphone public est aussi disponible au sous-sol pour vos appels personnels. Noter cependant que l'accès au sous-sol n'est pas autorisé de 22 h 30 à 6 h.

**2.16. Tournée de nuit :**

Deux tournées seront faites dans la nuit pour la quiétude et la sécurité des lieux. Lors de ces tournées, la porte de toutes les chambres sera ouverte.

**2.17. Douche :**

Il est recommandé de se doucher tous les jours. L'accès aux douches est de 6 h à 22 h 30. Douche du rez-de-chaussée : 6 h à 8 h 20 et 18 h à 22 h 30. Aucune douche n'est permise durant la nuit.

**2.18. Respect de l'organisme :**

Durant votre séjour vous avez l'opportunité d'utiliser les installations et les commodités de la Chrysalide. Nous vous demandons de respecter les lieux, l'espace, le matériel et les procédures en place. (Exemple : Utiliser les tasses identifiées à votre chambre, on ne déplace pas les meubles, ne pas mettre d'affiche sur les murs des chambres, etc...).

---

### 3. L'Éthique et la confidentialité

#### 3.1. Relation professionnelle :

Les employés de l'organisme doivent préserver une relation professionnelle et ils doivent s'abstenir de développer toutes autres formes de relations auprès des personnes qui fréquentent l'organisme. Ils ne sont pas autorisés à fournir des coordonnées personnelles, développer une relation exclusive en marge de l'équipe, accepter des liens sur les groupes sociaux, accepter des cadeaux ou développer des relations amicales ou affectives;

#### 3.2. Autonomie financière :

L'organisme ne prête pas d'argent et n'échange pas les chèques. Il est fortement recommandé de ne pas prêter ou emprunter de l'argent à un autre résident. Vous pouvez aviser un membre de l'équipe de travail si vous subissez de l'intimidation financière ou tout type d'intimidation;

#### 3.3. Don :

Les dons raisonnables sont acceptés;

#### 3.4. Plainte :

En cas de désaccord persistant ou de conflit avec un (e) intervenant (e), nous vous invitons à rencontrer un membre de la direction soit la direction générale ou la coordination clinique. Si vous voulez formuler une plainte envers l'organisme, vous pouvez contacter directement le Bureau du Commissaire Régional aux Plaintes et à la Qualité des Services au **819-693-3673**;

#### 3.5. Suspension de l'hébergement :

S'il y a un non-respect des critères d'hébergement, un (e) intervenant (e) peut prendre la décision de mettre fin à l'hébergement ou de ne pas prolonger le délai de l'hébergement. Vous serez alors informés du motif ainsi que des conditions vous permettant de refaire une autre demande d'hébergement;

#### 3.6. Appréciation des services :

À la fin de l'hébergement, nous vous invitons à remplir un formulaire d'appréciation de nos services. Vous pouvez également demander ce document à tout moment au cours de l'hébergement pour vous exprimer;

#### 3.7. Confidentialité :

Pendant votre hébergement, si nécessaire, nous devons communiquer certaines informations à des professionnels et à des partenaires dans le but d'optimiser votre cheminement. Vous pouvez nous aviser s'il y a des organismes ou des établissements avec lesquels vous ne désirez avoir aucune collaboration ni aucun échange d'information. Soyez assuré de notre transparence et de notre professionnalisme. En cas de dangerosité pour vous ou quelqu'un d'autre, nous serons dans l'obligation d'intervenir en utilisant les informations nécessaires pour assurer la sécurité de tous. Nous ne pouvons pas assurer la confidentialité des autres résidents.

---

Signé à Bécancour en date du :

---

Signature du résident